



Le 22 mai 2024

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 22 mai 2024 à 18h, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de Sonia Fontaine, maire.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard - district #1
Richard Handfield - district #2
Patrick Beauchamp - district #4
Chantal Chartrand - district #6

Absence motivée :
Samuel Champagne - district #3
Barbara Legault - district #5

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1- Aucun
- 4.- **CORRESPONDANCE**
 - 4.1- Aucun
- 5.- **RÈGLEMENTS**
 - 5.1- Aucun
- 6.- **PROJETS DE RÉSOLUTIONS (PAR SERVICE)**
 - 6.1- Adoption règlement numéro 517-24 décrétant une dépense de 2 462 000 \$ et un emprunt de 2 462 000 \$ pour la construction des ateliers municipaux.
- 7.- **RAPPORTS**
 - 7.1- Aucun
- 8.- **VARIA**
 - 8.1- Aucun
- 9.- **RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
 - 9.1- Aucun
- 10.- **COMMUNICATION DU MAIRE**
 - 10.1- Aucun
- 11.- **COMMUNICATION DES CONSEILLERS**
 - 11.1- Aucun
- 12.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**



13.- LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QU'À 18h00, la séance soit commencée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-095

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-096

ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 517-24 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 462 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 462 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX.

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 14 mai 2024, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 517-24 décrétant une dépense de 2 462 000 \$ et un emprunt de 2 462 000 \$ pour la construction des ateliers municipaux;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le règlement numéro 517-24 décrétant une dépense de 2 462 000 \$ et un emprunt de 2 462 000 \$ pour la construction des ateliers municipaux, soit adopté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

Pour : Sonia Fontaine, Serge Bédard, Patrick Beauchamp, Chantal Chartrand
Contre : Richard Handfield

PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Richard Handfield

QU'À 18h15, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


SONIA FONTAINE, maire


CHANTAL PILON, directrice générale